



LAFEUILLADE-EN-VEZIE

DECEMBRE  
2014

# BULLETIN MUNICIPAL



**Le village de Lacapelle-en-Vézies  
vers 1940**

*Tableau offert à la municipalité  
par André PUECH  
en juillet 2004*

A l'occasion du nouvel an,  
le Conseil Municipal aura plaisir  
à vous accueillir  
pour un apéritif de l'amitié le :

***Dimanche 4 janvier 2015  
à partir de 17 heures  
à la Mairie***

*Photo de l'étang de  
Lafeuillade-en-Vézère*

## **SOMMAIRE**

⇒ Sommaire	P. 1
⇒ Mot du maire	P. 2 à 3
⇒ Vie municipale	P. 4 à 6
⇒ Hommage à Mr André Puech	P. 7
⇒ Vie pratique	P. 8 à 9
⇒ Agenda des manifestations	P. 10
⇒ Comment valoriser ses déchets verts ?	P. 11
⇒ Vie associative	P. 12 à 13
⇒ Bilans (cantine - garderie - électricité)	P. 14 à 15
⇒ Compte rendu des réunions du Conseil Municipal	P. 16 à 23
⇒ Côté sourire	P. 24
⇒ Le téléthon à Lafeuillade-en-Vézie	P. 25



# Le mot du maire

Lors du scrutin du 23 mars 2014, les électrices et les électeurs de Lafeuillade-en-Vézère ont souhaité que l'équipe que je présentais conduise les affaires de la commune pour une nouvelle période de six ans. Que tous ceux qui nous ont accordé leur confiance en soient remerciés.

Maintenant, la tâche entreprise doit être continuée, elle le sera dans l'intérêt général à l'écoute et au service de tous sans exception, avec les moyens que nous aurons dans un souci de maîtriser l'endettement de la commune.

Comme par le passé, il n'y aura pas de permanence en Mairie en dehors des heures d'ouvertures. En cas de besoin, vous pouvez me contacter auprès du secrétariat (04.71.62.55.12) ou sur mon téléphone personnel (06.73.91.99.11).

Les travaux engagés lors du mandat précédent avancent comme prévu.

Bien que la communication reste pour moi essentielle, il ne paraîtra qu'un bulletin municipal par an.

Pour le travail accompli, je tiens à remercier tous les élus du précédent mandat et particulièrement Georges Delpuech qui a su - en tant que maire - faire évoluer notre commune.

## **Concernant la gestion de la commune :**

Avec la diminution des dotations de l'Etat dans les trois prochaines années, il deviendra de plus en plus difficile d'envisager de gros travaux. Mais il n'est pas question pour moi de recourir à l'augmentation massive des impôts ... rigueur accrue, tel sera l'impératif qui conduira à la préparation du budget 2015 avec une maîtrise intransigeante des dépenses de fonctionnement.

Ayant toujours pratiqué cette démarche, nous serons dans la continuité de notre principe de gestion communale.

Pour autant, faut-il geler tout investissement ?

Je ne le pense pas; en fonction de nos disponibilités, nous continuerons à conforter l'attraction de notre commune.

Je reste persuadé que le fait d'avoir une nouvelle zone d'activité sur notre territoire est un atout et qui – je l'espère – attirera de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants pour la commune et l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy.

### **Concernant la réforme des collectivités territoriales :**

Les choses bougent ...L'Auvergne fusionnera avec Rhône-Alpes. Les cantons de Montsalvy et d'Arpajon sur Cère ne feront plus qu'un...

Les 4 communautés de communes (Communautés de Communes du Pays de Montsalvy, Entre deux Lacs, Pays de Maurs et Cère et Rance) vont fusionnées pour ne faire qu'une seule communauté : 52 communes environ, 20 000 habitants ...

Quel sera l'avenir pour notre commune au sein de toutes ces réformes ?

*En ces périodes difficiles et incertaines,  
l'équipe municipale et le personnel communal  
se joignent à moi pour vous souhaiter  
d'amicales fêtes de fin d'année  
dans la joie et la convivialité .*

*Une pensée profonde et émue à ceux pour lesquels  
ennuis et difficultés empêchent de profiter de ces moments.  
Qu'ils soient assurés de notre sympathie.*

**De nous tous à vous tous  
Bonne et heureuse année 2015  
et joyeuses fêtes.**

Pierre SIQUIER

## TRAVAUX REALISES

### SKATE PARK

Mise en place pour les jeunes d'une piste de Skate Park.

Plan de financement :

- Subvention Leader :	8 800,00 €
- Réserve parlementaire :	5 000,00 €
- Coût pour la commune :	6 200,00 €



### VOIE COMMUNALE DE LACAPELLE-EN-VEZIE

N'étant plus adaptée aux conditions normales de circulation d'aujourd'hui, cette voie communale nécessitait un élargissement (largeur de chaussée de 3,20 m à 4,00 m).

Les réseaux ont été également enfouis pour les nouvelles constructions.

Cet aménagement se terminera au printemps par les travaux de surface.

Ce projet a bénéficié de l'obtention de deux subventions, l'une dans le cadre du Fonds d'Équipement des Communes (F.E.C.) et l'autre dans le cadre de la réserve parlementaire selon les conditions suivantes :

Coût du projet :	24 330,00 € H.T.
Réserve parlementaire :	5 000,00 €
F.E.C. :	7 299,00 €

### ENTRETIEN DU FOYER

Il a été réalisé des travaux de ponçage et de vitrification du parquet du foyer pour un montant de 3 132 € TTC.

# TRAVAUX EN COURS

## REGROUPEMENT COMMERCIAL

Les travaux avancent normalement.

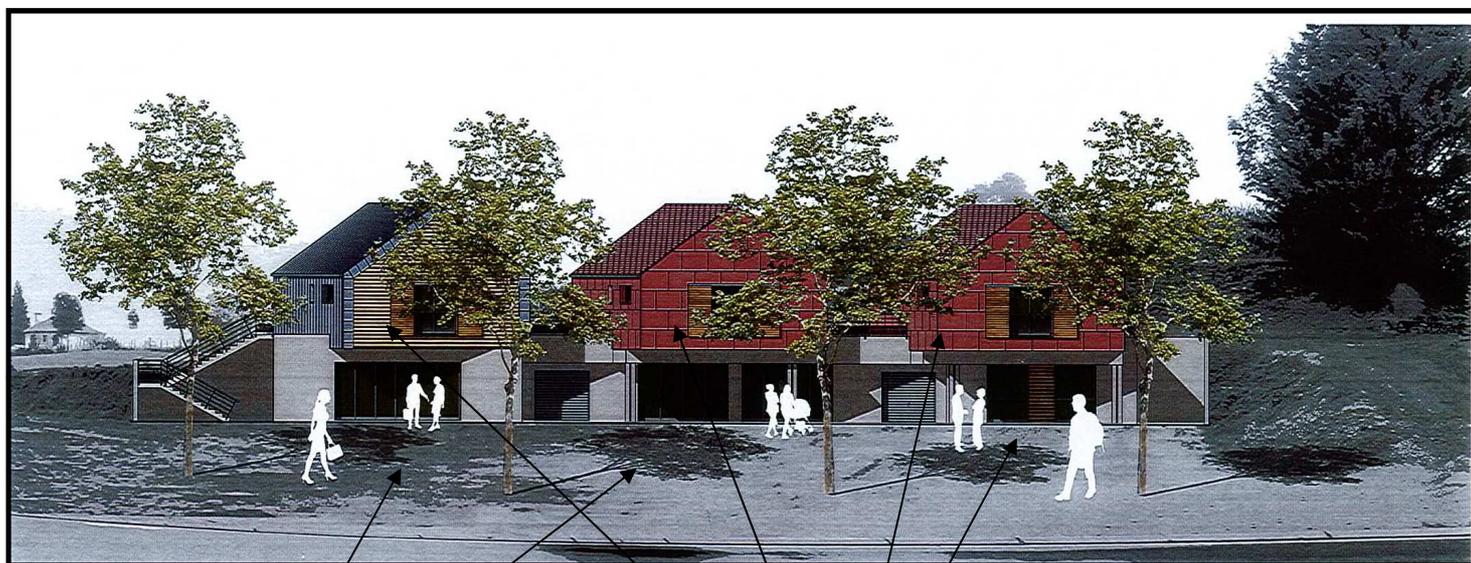
Cette opération est une opération blanche pour la commune.

En effet, les commerces sont financés par les subventions et l'emprunt qui sera remboursé par les loyers sur 15 ans.

Quant aux logements, ils sont pris en charge par Logisens qui en assure la maîtrise et la gestion.

La commune participe à l'aménagement des parkings des commerces qui restent du domaine public.

Je ne reviendrai pas sur les péripéties de ce regroupement commercial; vous en avez eu le déroulement dans le bulletin de décembre 2013.



●  
**2 COMMERCES  
AU REZ-DE-CHAUSSEE**

●  
**4 LOGEMENTS  
3 A L'ETAGE  
ET 1 AU REZ-DE-CHAUSSEE**

## **PROJETS EN PERSPECTIVE**

- ⇒ Réaménagement de la Place de l'Ecole
- ⇒ Mise aux normes ou démolition des WC publics
- ⇒ Problème assainissement collectif des lagunes qui arrivent à saturation
- ⇒ Gros entretien des voies communale
- ⇒ Entretien des bâtiments en peinture extérieure

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Nouveautés 2014**

#### ⇒ **Emploi de Mme Stéphanie Laroumes**

Le poste de Mme Stéphanie Laroumes a été modifié : augmentation de son nombre d'heures hebdomadaires (de 16 H 00 à 28 H 20 hebdomadaires), ces heures seront affectées aux temps périscolaires (TAP, garderie et cantine) et au ménage des bâtiments communaux (ce qui permet de décharger les employés du service technique). De ce fait, elle ne travaille plus depuis le 1er septembre au service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy.

#### ⇒ **Titularisation de Mme Valérie Brasquies**

Mme Valérie Brasquies avait effectué 2 ans en qualité de contrat aidé puis 3 ans en CDD (contrat à durée déterminée) au sein des services de l'école et péri-scolaires (cantine, garderie, Temps d'Activités Périscolaires et ménage).

Elle a été titularisée le 1er septembre 2014 sur une base de 23 heures hebdomadaires.

#### ⇒ **Embauche d'un contrat aidé**

Depuis le 1er novembre, Mr Géraud Jacquemart - habitant et propriétaire à Lacapelle-en-Vézie - a été embauché par la commune en qualité de contrat aidé sur une base de 20 heures hebdomadaires. Il est affecté au service technique.

Cet emploi est pris en charge par l'Etat à hauteur de 80% du SMIC.

# André Puech s'est éteint le 28 août 2014.



*Tableau peint  
par sa fille  
Marie-Jo*

**Il avait été fait citoyen d'honneur de la commune de Lafeuillade-en-Vézie.**

**Le paysan peintre**

**- comme il aimait se faire appeler -**

**était très estimé dans sa commune et ailleurs.**

**Une foule nombreuse l'a accompagné à sa dernière demeure.**

**Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à sa famille.**

## Extrait d'un article des Ateliers de la Jordanne à l'occasion d'une exposition :

« Rien ne prédestinait le petit André, né le 17 mai 1923 à « Granouillère Haut » petit village de la Châtaigneraie cantalienne à devenir peintre.

Issu d'une famille d'agriculteurs, sa voie semblait toute tracée. Pourtant, dès son plus jeune âge, il laisse entrevoir des dons artistiques certains: la musique et le dessin.

Sa rencontre avec un artiste peintre réfugié au Château de Vixouze pendant la guerre, Raphaël Pricert, semble avoir encouragé sa vocation. Il décide, sur ses conseils, de "monter à Paris" en 1947, pour y prendre des cours.

Son installation à Paris n'est pour lui qu'une parenthèse dans sa vie. Il a une fiancée au pays qui lui a accordé une séparation de trois longues années.

Pendant cette période, A. Puech découvre les musées parisiens, fréquente les bibliothèques et suit des cours de peinture. Il entre à la "Grande Chaumière" qui est le lieu de rassemblement et de travail de nombreux artistes. Il y côtoie un grand nombre de peintres dont il devient l'élève. Il prend, au fil des jours, de l'assurance et sur les conseils de Raphaël Pricert, participe à divers salons parisiens, à Monaco, .... où ses oeuvres rencontrent un vif succès.

Mais le temps est revenu de retourner au pays où il épouse celle qui l'a attendu pendant tout ce temps. Il reprend la vie qui lui semblait destinée dès le début, à savoir une vie de paysan. Il n'en oublie pas pour autant sa passion et il continue de peindre lorsque son travail le lui permet, le soir ou les dimanches, gagnant ainsi le qualificatif de "peintre-paysan". Il adhère à la Société Artistique du Cantal et participe à diverses expositions.

La retraite arrivée, A. Puech peut alors se consacrer pleinement à sa passion, toujours soutenu par sa femme. Il s'aménage un atelier digne de ce nom et y passe beaucoup de temps. Homme simple et chaleureux, il aime y accueillir les visiteurs de passage, férus de peinture ou simple curieux. Ceux-ci peuvent y admirer ses aquarelles pleines de délicatesse, technique qu'il maîtrise à la perfection. Il réalise aussi de nombreuses huiles où paysages, portraits et bouquets cohabitent. Tout l'inspire mais son attachement à sa région transparaît dans ses toiles pleines de couleurs et de lumières ... »

# Vie pratique

## Ouverture Mairie

- ⇒ Mardi : 9 H 00 - 12 H 00
- ⇒ Lundi, jeudi et vendredi : 14 H 00 - 17 H 00

## Entretien des trottoirs - Elagage

Chaque riverain doit :

- ⇒ balayer le trottoir situé devant son habitation
- ⇒ déneiger ce même trottoir
- ⇒ élaguer les haies à l'aplomb des chemins
- ⇒ couper les branches des arbres qui avancent sur l'emprise des voies

## Ouverture Poste

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
9 H 00 - 12 H 00 et 14 H 00 - 16 H

## Repas des aînés

La commune offre à ses aînés de plus de 70 ans un moment de convivialité.

Cette rencontre aura lieu le  
**dimanche 8 février 2015**  
au foyer.

Une invitation sera envoyée aux personnes concernées en temps voulu.

## Don du Sang

**FAITES LE DON DE LA VIE :  
DONNEZ VOTRE SANG**

Vous avez entre 18 et 70 ans ?  
Vous pesez plus de 50 kg ?  
Vous êtes en bonne santé ?  
Si oui, alors n'hésitez plus,  
venez donner votre sang !

Pour l'année 2015, les prochaines collectes sur la commune auront lieu les :

**vendredi 2 janvier**  
**jeudi 30 avril**  
**et lundi 28 septembre.**

## Attention aux déjections canines !



**Merci de respecter  
nos espaces verts  
et notamment nos aires de jeux.  
Pensez aux enfants !**

# Tarifs municipaux au 1er janvier 2015

## Cantine

Repas 1er enfant	2,70 €
Repas 2ème enfant	2,30 €
Repas 3ème enfant	1,90 €
Repas enseignant	7,00 €

## Garderie

Matin	1,45 €
Soir	1,60 €
Matin et soir	2,45 €
Mercredi midi (si service maintenu)	1,00 €

## Eau - assainissement

Location compteur	70,00 €
Consommation de l'eau (au m3)	0,83 €
Assainissement (au m3 )	1,03 €

## Branchement eau et assainissement

Branchement Eau	Jusqu'à 20 ml (y compris regard)	420,00 €
	Au-delà, le ml	18,00 €
Branchement Assainissement	Jusqu'à 20 ml	370,00 €
	Au-delà, le ml	20,00 €

## Location Foyer / Salle polyvalente

Particuliers résidants sur la commune	150,00 €
Particuliers non résidants sur la commune	300,00 €
Chèque de caution	1 000,00 €

## Cimetière

Concession trentenaire (au m <sup>2</sup> )	25,00 €
Concession cinquantenaire (au m <sup>2</sup> )	50,00 €
Columbarium - trentenaire	350,00 €
Columbarium - cinquantenaire	650,00 €
Dispersion des cendres	20,00 €

# Agenda

D 920

LAFEUILLADE-EN-VEZIE

DATES	MANIFESTATIONS	LIEU	ORGANISATEURS
<b>JANVIER</b>			
04/01	Vœux de la municipalité	Mairie	Commune
11/01	Concours de belote	Foyer	Sud Assmat 15
22/01	Assemblée Générale	Foyer	Amicale des Anciens
23/01	Concours de tarot	Foyer	Lafeuillade Animation
<b>FEVRIER</b>			
08/02	Repas du C.C.A.S.	Foyer	Commune
13/02	Concours de tarot	Foyer	Sud Assmat 15
22/02	Concours de belote	Foyer	Amicale des Anciens
28/02	Tombola	Foyer	A.P.E.
<b>MARS</b>			
21 et 22/03	Bœuf de Pâques	Foyer + salle polyvalente	Lafeuillade Animation
28/03	Soirée chorale	Foyer	A.P.E.
<b>MAI</b>			
09/05	Bal des jeunes	Foyer	Lafeuillade Animation
30/05	Repas dansant	Salle polyvalente	Groupe Vézien
<b>JUIN</b>			
07/06	Vide grenier	Foyer	A.P.E.
12/06	Spectacle de danse	Foyer	A.P.E.
13/06	Concours de pétanque + repas	Salle polyvalente	As de la petite table
27/06	Fête des écoles	Foyer + salle polyvalente	A.P.E.
<b>JUILLET</b>			
13/07	Fête d'été	Salle polyvalente	Lafeuillade Animation

# Comment valoriser ses déchets verts ?

## SAVEZ-VOUS QUE LE SMOCE PROPOSE UN SERVICE DE BROYAGE DES VEGETAUX A DOMICILE ?

### Le service de broyage de végétaux



Le service de broyage de végétaux à domicile existe depuis juillet 2013. La mise en place de ce nouveau service présente de nombreux avantages pour le particulier. En effet, outre l'obtention d'un broyat de qualité qui viendra comme apport carboné,

essentiel pour le compostage des biodéchets, il peut également être utilisé en paillis, pour les parterres de fleurs par exemple. Cela freine la pousse de mauvaises herbes et maintient une humidité constante –et donc limite l'arrosage.

Ce service permet dès lors aux particuliers d'éviter les déplacements dans les déchetteries ou de brûler les végétaux coupés, voire les dépôts sauvages, pratiques illicites. C'est donc pour tous ces avantages que le SMOCE réalise désormais le broyage de végétaux à domicile, gratuitement, sur son territoire d'intervention (voir ci-dessus). Avec pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés, le syndicat répond en partie à l'objectif de réduction de déchets fixé par l'ADEME dans ses engagements pris fin 2011 dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Cette contractualisation prévoit de réduire à minima de 7 % l'ensemble des déchets dans la circonscription du SMOCE. Et les déchets verts en font bien évidemment partie.

**Pour bénéficier de ce service gratuit, contacter le SMOCE au 04.71.63.87.64 ou sur [www.smoce.fr](http://www.smoce.fr).**

## COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Il est possible de diminuer de 30 à 50 % sa quantité d'ordures ménagères et de diminuer d'autant la taille des décharges et les volumes de déchets transportés grâce au composteur individuel.

Pour cela, vous pouvez acquérir un composteur de 400 litres au tarif de 18 € TTC ou de 800 litres au tarif de 22 € TTC.

Renseignements auprès des services de la Communauté de communes du Pays de Montsalvy (04.71.49.64.37) ou du SMOCE (04.71.63.87.64).



# Vie associative



## Les Véziens

Fondé en 2004 à Lafeuillade-en-Vézie par Mme Marinette CARRIER, le groupe VEZIEN réunit une vingtaine de participants.

Soucieux de préserver le souvenir, le groupe contribue à se faire connaître et à perpétuer les traditions de nos ancêtres auvergnats par des danses traditionnelles comme les bourrées, mazurkas, scottishs, polkas.

10 ans de passion qui ne cesse de grandir, musiciens et danseurs toujours prêts à animer les différentes manifestations comme marchés de pays, fêtes de villages, mariages etc ...

A la salle du foyer, tous les lundis soirs de 20 h 30 à 22 h 30, un atelier de d'apprentissage à toutes ces danses est ouvert à tous après inscription.

### Contact :

Mme Joëlle LESCURE, Présidente - Lasveissières - 15 130 Labrousse  
04.71.49.40.76 / lescure.joelle@yahoo.fr

## Lafeuillade Animation

Notre association rassemble une quinzaine de membres actifs, mais peut compter sur un important soutien de bénévoles occasionnels pour toutes nos animations.



Nous tenons donc à remercier toutes ces personnes contribuant à un meilleur déroulement de nos manifestations.

### Pour l'année 2014-2015 :

- téléthon le dimanche 7 décembre 2014
- concours de belote le dimanche 21 décembre 2014
- concours de tarot le vendredi 23 janvier 2015
- le boeuf de pâques du pays de Montsalvy les 21 et 22 mars 2015
- bal des jeunes le samedi 9 mai 2015
- village en fête juillet 2015.

**Nous serions heureux d'accueillir de nouvelles personnes motivées (jeunes ou moins jeunes) pour évoluer dans nos actions.**

# AMICALE DES ANCIENS Lafeuillade-Le Fraysse



L'Amicale des Anciens propose à ses 114 adhérents (année 2014) des animations variées :

- Jeudi après-midi, jeux de cartes, scrabble ..., rencontres inter - clubs.
- Mercredi après-midi par quinzaine, activité dansée.
- Quelques repas communs et quelques sorties-promenades d'une journée. C'est ainsi que nous avons visité Bozouls, la ferme des autruches à Sénergues, nous avons dégusté l' Estofinado de Polissal en Aveyron, nous avons découvert Sarlat puis le Château et les Jardins de Marqueyssac en Dordogne.
- Des voyages plus longs sont également proposés, dix-sept de nos adhérents ont parcouru la Corse au mois de mai et douze ont découvert l'Italie en septembre.
- Il arrive que nous participions à des spectacles au Prisme ou ailleurs.
- Plus près de chez nous, à Lacapelle del Fraisse, nous avons apprécié la découverte de la ferme moderne de La Rodde avec la traite robotisée ainsi que les talents d'un créateur en céramique d'art.
- Nous organisons aussi deux concours de Belote par an.

Pour toute personne intéressée par nos activités, rendez-vous à notre Assemblée Générale qui se déroulera le 22 janvier 2015 à 10 h 30 au Foyer.

Nous profitons de cet article pour remercier la municipalité de Lafeuillade pour son aide et son concours permettant le déroulement de nos animations.

#### Contact :

Mme Ginette MOUMINOUX  
10 rue Pierre Poujol - 15 130 Lafeuillade-en-Vézie  
04.71.62.56.62

## SUD ASSMAT 15

Lafeuillade En Vézie compte une association de plus depuis décembre 2013.

Celle-ci rassemble les assistantes maternelles de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, afin d'organiser des évènements ponctuels, d'avoir à disposition du matériel de puériculture et de se professionnaliser.

Quelques animations à retenir :

- Concours de belote le 11/01/15
- Concours de tarot le 13/02/15
- Passage du ludobus ouvert à tous les enfants de moins de 6 ans (4 fois par an)

#### Contact :

Madame Françoise Fau, Présidente  
Les Vialles - 15130 Lafeuillade en Vézie  
Tél : 04 71 62 55 68



# BILANS

## Année 2013

### RESTAURATION SCOLAIRE

Nombre de repas	Dépenses		Recette
	Alimentation	Ch. de personnel	Participation famille
<b>7 225</b>	<b>13 956,88</b>	<b>21 988,65</b>	<b>19 170,10</b>
Moyenne : 51 repas / jour	<b>TOTAL 35 945,53</b>		

**Coût pour la collectivité :**  
**16 775,43 €**

### GARDERIE

Moyenne enfants/jour	Dépenses		Recette
	Goûters	Ch. de personnel	Participation famille
<b>44</b>	<b>763,01</b>	<b>11 538,82</b>	<b>8 479,90</b>
	<b>TOTAL 12 301,83</b>		

**Coût pour la collectivité :**  
**3 821,93 €**

# FRAIS ELECTRICITE

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
	Montant € TTC	Montant € TTC	Montant € TTC	Montant € TTC
<b>EAU/ASSAINISSEMENT</b>				
Station Les Vialles	813	779	760	1 140
Station de Peyrou	569	573	869	643
Château d'eau Sylveterre	742	740	505	729
Château d'eau de Jurthes		93	75	108
<b>Sous-total</b>	<b>2 124</b>	<b>2 185</b>	<b>2 209</b>	<b>2 620</b>
<b>BÂT. COMMUNAUX</b>				
Ecole				
Restauration scolaire	15 020	13 261	15 336	16 325
Foyer				
Mairie	2 314	2 006	2 096	2 720
Salle polyvalente	825	726	1 030	931
Divers (1)	925	475	384	379
Vestiaires		485	2 209	1 663
<b>Sous-total</b>	<b>19 084</b>	<b>16 953</b>	<b>21 055</b>	<b>22 018</b>
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>				
Lafeuillade Basse	1 545	1 813	1 999	2 134
Teissonnières	1 451	1 717	2 293	1 773
Le Bourg	2 494	2 853	3 622	2 929
Lotissement Albos	1 039	1 236	1 537	1 270
Z.A. Les Camps	368	435	457	451
Lacapelle-en-Vézie	380	482	390	596
<b>Sous-total</b>	<b>7 277</b>	<b>8 536</b>	<b>10 298</b>	<b>9 153</b>
<b>TOTAL / ANNEE</b>	<b>28 485</b>	<b>27 674</b>	<b>33 562</b>	<b>33 791</b>

(1) Monument de la Paix et du Souvenir, communs et vestiaires pour 2010

(1) Monument de la Paix et du Souvenir et communs pour 2011, 2012 et 2013

# REUNION DU 12 MARS 2014

Ordre du jour :

*Compte administratif et compte de gestion 2013, budget primitif 2014 et questions diverses*

**Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre 2013 à l'unanimité des présents.**

## **COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2013**

Présentation des comptes administratifs des budgets Commune, Eau et Assainissement et C.C.A.S. 2013. Approuvés à l'unanimité des présents, le maire s'étant retiré lors du vote comme le veut la législation.

## **BUDGETS PRIMITIFS 2014**

Présentation et discussion des budgets primitifs Commune, Eau et Assainissement, C.C.A.S et Regroupement commercial 2014. Votés à l'unanimité des présents.

## **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

### **\* Vote des taux d'imposition 2014**

Proposition d'augmenter de 1% les taux d'imposition pour l'année 2014 à savoir :

Taxe d'Habitation : 10,23 % - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 19,81 % - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 89,25%.

Accord du Conseil Municipal.

### **\* Construction de 4 logements locatifs sociaux et de 2 locaux commerciaux – Signature du bail emphytéotique**

La commune a confié à l'Office Public de l'Habitat du Cantal la maîtrise d'ouvrage pour la construction de ces logements locatifs sociaux et des locaux commerciaux.

Elle mettra à la disposition de cet organisme 2 parcelles de terrain lui appartenant en vue de la construction de cet ensemble immobilier.

Les locaux commerciaux resteront la propriété de la commune de Lafeuillade-en-Vézies.

Proposition de donner à bail emphytéotique à compter du 01/02/2014 pour une durée de 52 ans qui viendra à expiration le 31/01/2066 à l'Office Public de l'Habitat du Cantal.

### **\* Convention de mise à disposition du personnel avec la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition du personnel avec la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy.

Suite à la réalisation des deux stations de traitement de l'arsenic, la Communauté de Communes va gérer le fonctionnement de ces deux stations en relation avec le personnel communal des communes concernées (Prunet, Lafeuillade-en-Vézies et Lacapelle-del-Fraysse).

La commune mettra à disposition de la Communauté de Communes un agent nécessaire au fonctionnement de ces stations (suivi du fonctionnement, gestion des astreintes durant 1 semaine complète à une fréquence d'1 semaine sur 4).

## **SUJETS ABORDES**

### **\* Etang**

Mr le Maire fait part de l'Assemblée Générale de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) qui gère l'étang de Lacapelle.

Pour information :

2 883 cartes vendues (6 €) :	17 298,00 €
533 cartes gratuites	
133 cartes plan d'eau :	<u>1 995,00 €</u>
	19 293,00 €
Total des frais (truites, imprimerie, déplacements ...)	19 397,50 €
D'où un déficit de	104,50 €

Des réalisations sont nécessaires. Le président de l'AAPPMA souhaite une rencontre pour débattre de ces questions.

#### \* **Association des Parents d'Elèves**

L'association a présenté un devis d'installation de panier de basket pour un montant de 750,00 €. Elle participera financièrement à cet équipement.

Utilisation durant le temps scolaire mais aussi pour les T.A.P. et les garderies.

Proposition lui est faite de prendre en charge la totalité du coût mais sans participation communale au voyage scolaire prévu au Futuroscope.

Les représentantes de l'APE acceptent.

Avis favorable du Conseil.

#### \* **Logement ex-poste**

Mr le Maire rappelle que ces locaux étaient occupés par le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes moyennant une location mensuelle de 160 €.

Le service ayant intégré le centre de loisirs à la zone artisanale, les locaux sont inutilisés ; constituant ainsi une charge financière pour la commune et une perte de l'ordre de 2 000 € annuel.

Il pose la question du devenir de ces locaux.

Le Conseil Municipal conduira une réflexion sur l'utilisation de ces locaux.

## REUNION DU 28 MARS 2014

#### Ordre du jour :

*Installation du Conseil Municipal (élection du Maire et des Adjointes) et questions diverses*

#### **ELECTION DU MAIRE**

Mr Pierre SIQUIER est élu Maire.

#### **ELECTION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire propose de fixer à trois le nombre d'adjoints. Accord du Conseil Municipal.

Sont élus :

- ⇒ Mr Serge Rouchet ,1<sup>er</sup> adjoint, en charge de l'animation et des associations communales et du personnel communal.
- ⇒ Mr Jean-Louis Fresquet, 2<sup>ème</sup> adjoint, en charge de l'action sociale, de l'école et des animations périscolaires.
- ⇒ Mr Henri Lavigne, 3<sup>ème</sup> adjoint, en charge des travaux, des bâtiments et des réseaux d'eau et d'assainissement.

Suite aux nouvelles modalités d'élection des conseillers communautaires, MM Siquier, Rouchet et Fresquet seront délégués à la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy.

#### **DELIBERATIONS** prises à l'unanimité des présents

#### \* **Indemnités du maire et des adjoints**

Les indemnités mensuelles brutes sont fixées à 942,76 € pour Mr le Maire et à 250,89 € pour les adjoints.

#### \* **Commission d'appel d'offres**

Elle est composée de Mr le Maire, président de la commission, de trois membres titulaires (MM Henri Lavigne, Julien Roquette et Serge Rouchet) et de trois membres suppléants (MM David Basset, Nicolas Causse et Gilles Mazars).

#### \* **Marchés publics – Délégation de signature**

En application de l'article L.2122-22-4, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

\* **Désignation des délégués au Syndicat d'Electrification du Veinazès**

MM Pierre Siquier et Henri Lavigne sont désignés pour faire partie de ce Syndicat.

\* **Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte A.G.E.D.I (Agence de Gestion de Développement Informatique)**

Mr Loïc Gallot est désigné pour représenter la collectivité à l'Assemblée Générale du groupement inter-communal.

**QUESTIONS DIVERSES**

\* **Conseil d'Ecole**

Mme Claudine Peyrou et Mr Jean-Louis Fresquet représenteront la collectivité au sein du Conseil d'Ecole.

\* **Location des salles communales**

MM Henri Lavigne et Pierre Talon se chargent d'effectuer les états des lieux pour les locations du foyer et de la salle polyvalente.

**REUNION DU 24 AVRIL 2014**

Ordre du jour :

*Commission Communale des Impôts Directs, désignation des membres du CCAS et du délégué au CNAS, vente terrain Mr Robert, demande de subvention dans le cadre du FEC (voie communale de Lacapelle-en-Vézie) et des amendes de police (parking du regroupement des commerces), loyer de la poste et questions diverses*

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 mars 2014 à l'unanimité des présents.

**DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

\* **Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner des membres pour faire partie de la CCID. Mr le Maire doit proposer 12 personnes titulaires et 12 personnes suppléantes, ces personnes devant remplir un certain nombre de conditions. Le Centre des Impôts retiendra ensuite 6 personnes titulaires et 6 personnes suppléantes.

Accord du Conseil suite aux propositions de Mr le Maire.

\* **Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

Suite aux élections municipales, il convient de renouveler le Conseil d'Administration du CCAS. Sont élus Mr Fresquet JL, Mmes Rebuffie E. et Meyniel P.

\* **Désignation du délégué au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)**

La collectivité, étant membre du CNAS, le conseil municipal doit désigner un élu pour représenter la collectivité au sein de cet organisme. Mr Pierre Siquier est élu délégué au CNAS.

\* **Demandes de subventions**

⇒ Aménagement de la voie communale de Lacapelle-en-Vézie - Demande de subvention dans le cadre du F.E.C 2014 (Fonds d'Equipement des Communes rurales) :

Présentation du projet au Conseil Municipal. Ce projet s'élève à 24 330,00 € HT soit 29 098,68 € TTC et a fait l'objet d'une attribution de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire de 5 000,00 €.

Proposition de solliciter une subvention dans le cadre du FEC auprès de Mr le Président du Conseil Général : accord du Conseil.

⇒ Aménagement du parking des commerces - Demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police :

Proposition de demander une subvention à Mr le Président du Conseil Général pour l'aménagement du parking des deux commerces dans le cadre des Amendes de police. Ce projet s'élève à 39 680,00 € HT soit 47 161,00 € TTC et concerne le traitement de surface.

Accord du Conseil.

#### \* **Loyer du bureau de Poste**

Le loyer annuel de la Poste est, selon le bail signé, révisable à chaque période triennale. Il est indexé sur le coût de la construction. Réactualisable à compter du 15/06/2014, le loyer est porté à 1 743,72 € par an.

#### \* **Vente de terrain Rue du Parc des Sports**

Au cours de sa réunion du 12/03/2014, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la demande de Mr Robert Noël qui souhaitait acquérir son logement situé rue du Parc des Sports. La propriété bâtie est vendue par Polygone et le terrain par la commune.

Accord du Conseil Municipal pour la vente du terrain (soit 310 m<sup>2</sup>) au prix de 15,00 € le m<sup>2</sup>, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

#### \* **Convention de participation financière dans le cadre de l'organisation de la formation délivrance du certificat Certiphyto**

La communauté de communes organise prochainement une formation « Délivrance du certificat Certiphyto » (manipulation des produits phytosanitaires). Elle propose aux communes membres la possibilité d'y inscrire leurs agents techniques moyennant une participation financière.

Accord du Conseil pour la signature de cette convention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### \* **Personnel communal**

Dans le cadre du déroulement de carrière, Mr Puech Christian, Agent technique de 1<sup>ère</sup> classe, peut prétendre à un avancement au grade d'Agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la création du poste après avis du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

#### \* **Divers**

⇒ Proposition de se renseigner sur les possibilités et les conditions de mise en place d'un contrat aidé qui serait affecté aux services techniques étant donné la charge de travail : accord du Conseil.

⇒ Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande des docteurs qui cherchent un local adapté et accessible pour installer leur cabinet médical. Réflexion à lancer.

⇒ Skate Park : information du projet en cours (coût du projet de 23 600 € pour un montant de subventions obtenues de 13 800 €). L'emplacement doit être validé (ancien terrain de tennis / parking face à la salle polyvalente).

⇒ Il est soulevé le problème des déjections canines à l'aire de jeux du Puy des Vieilles. Prendre un arrêté d'interdiction de divagation des chiens.

⇒ Foyer : des devis de rénovation du parquet ont été demandés.

⇒ Lors du conseil d'école du 14/04/2014, les réflexions suivantes ont été soulevées : problème des horaires de garderie non respectés par certains parents, demandes diverses des enseignants (insonorisation des classes - acquisition de matériel informatique : un programme du Conseil Général est en cours – achat de matériel à prévoir – manque d'heure du personnel communal – commande de livres à faire)

## **TOUR DE TABLE**

⇒ Réseau orange très mal desservi sur la commune : faire un courrier

⇒ Voir possibilité de faire un accès pour un branchement électrique pour le marchand de frites/hot dog

⇒ Il serait intéressant – vis-à-vis de nos commerces – d'installer une aire de camping car sur notre commune.

- ⇒ Requête des chasseurs qui souhaitent agrandir leur local à leur charge (travaux et coût)
- ⇒ Création d'une commission « artisans – commerçants » (MM Talon P., Rouchet S. et Gallot L.)
- ⇒ Une visite des installations communales est organisée le samedi 17/05 à 13h30 pour les nouveaux élus.

## REUNION DU 26 MAI 2014

### Ordre du jour :

*Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.), ligne de trésorerie et questions diverses*

### **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

#### **\* Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner des membres pour faire partie de la C.I.I.D. Le Conseil Municipal de Lafeuillade-en-Vézic doit proposer 3 personnes, ces personnes devant remplir certaines conditions. Accord du Conseil suite aux propositions de Mr le Maire.

#### **\* Ouverture d'une ligne de trésorerie pour le regroupement des commerces**

Proposition d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € aux conditions suivantes :  
Durée : 12 mois – Taux de référence : Euribor 3 mois – Marge : 1,70 % (taux actuel de 2,019%) – Paiement des intérêts trimestriel – Commission d'engagement : 500 €.

Accord du Conseil.

#### **\* Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy**

Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes notamment la modification du nombre de vice-président (qui passe de 4 à 5) : approbation du Conseil pour la modification de ces statuts.

#### **\* Indemnités du maire et des adjoints (délibération qui annule et remplace celle du 28/03)**

Les indemnités mensuelles brutes sont fixées à 883,84 € pour Mr le Maire et à 250,89 € pour les adjoints.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **\* Remplacement des pompes**

Il convient de remplacer deux pompes (l'une à la fontaine de la Mairie et l'autre au Monument aux Morts). Le Conseil Municipal retient le devis de la SAUR pour un montant de 1 461,60 € TTC.

#### **\* Foyer**

Proposition de réaliser des travaux de ponçage et de vitrification du parquet du foyer : accord du Conseil. Le devis de l'entreprise Lala est retenu pour un montant de 3 132 € TTC.

## REUNION DU 20 JUIN 2014

### Ordre du jour :

*Election des délégués des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales et questions diverses*

### **ELECTIONS SENATORIALES**

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 28 septembre 2014. Le collège électoral sénatorial se compose des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués.

Chaque conseil municipal doit désigner ses délégués et ses suppléants, soit 3 délégués et 3 suppléants pour la commune de Lafeuillade-en-Vézic.

Ont été élus délégués Pierre Siquier, Pierre Talon et Pascale Meyniel et suppléants Yves Pechoultres, Henri Lavigne et Serge Rouchet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Désignation du correspondant défense**

Ce délégué est l'interlocuteur privilégié des citoyens sur les questions de la défense au sein de la commune. Mr Julien Roquette est désigné « correspondant défense ».

### **\* A.P.E.**

Mr le Maire rappelle au Conseil que la municipalité, suite à la demande de l'A.P.E., avait fait l'acquisition d'un panneau de basket mural (coût de 750,00 € TTC) qui sera utilisé dans le cadre scolaire et péri scolaire et des T.A.P.

Ce panneau sera installé à la salle polyvalente ; cette installation nécessite l'acquisition de support métallique d'un montant de 470,00 € HT. L'A.P.E. demande à la municipalité si elle peut prendre à sa charge la moitié de ce coût : accord du Conseil.

### **\* Divers**

- ⇒ Regroupement de commerces : présentation des entreprises retenues. La signature des marchés aura lieu le 04/07.
- ⇒ Personnel communal : les horaires de travail de Valérie Brasquies et Stéphanie Laroumes sont à revoir pour la prochaine rentrée scolaire.
- ⇒ Rencontre avec les médecins le vendredi 27/06 à 20 h 30 à la mairie.
- ⇒ Mr Vinas de la Poste, chargé des relations avec les collectivités locales, viendra le jeudi 03/07 à la Mairie à 20 h 30 afin de présenter aux élus ses arguments pour la mise en place d'une agence communale.

## **REUNION DU 17 JUILLET 2014**

### Ordre du jour :

*Personnel communal, décisions modificatives et questions diverses*

**Approbation des comptes-rendus des réunions du 26 mai et du 20 juin 2014 à l'unanimité des présents.**

## **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

### **\* Personnel communal**

Monsieur le Maire propose la création des postes permanents ci-dessous à compter du 01/09/2014 :

1) poste d'Adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet sur la base de 28 H 20 hebdomadaires pour Mme Stéphanie Laroumes. Proposition d'augmenter son nombre d'heures hebdomadaires, ces heures seront affectées aux temps périscolaires (TAP, garderie et cantine) et au ménage des bâtiments communaux (ce qui permettra de décharger les employés du service technique).

2) poste d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet sur la base de 23 heures hebdomadaires pour Mme Valérie Brasquies. Ce poste est affecté aux temps scolaires et périscolaires (TAP, garderie et cantine)

3) poste d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe pour Mr Christian Puech dans le cadre de son déroulement de carrière (avancement de grade).

Accord du Conseil pour la création de ces trois postes.

Proposition de diminuer le temps de travail de Mme Catherine Feres de 24 H 30 à 23 H 30 hebdomadaire (avec son accord) à compter du 01/09/2014 : accord du Conseil.

#### \* **Décisions modificatives 2014**

Virement à la section investissement de la somme de 1 000 € pour l'acquisition de mobilier scolaire (tables et chaises) pour la rentrée de septembre 2014.

#### \* **Adoption du rapport sur la qualité et le service public de l'eau potable 2013**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le rapport de l'année 2013 a été établi. Il est désormais public et permet d'informer les usagers du service et notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Rapport adopté par le Conseil Municipal.

#### \* **Adoption du rapport sur la qualité et le service public de l'assainissement collectif 2013**

Les exigences sont identiques que celles présentées ci-dessus. Le rapport est également consultable sur le même site.

Adoption du rapport par le Conseil.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### \* **Bureau de poste**

Mr Vinas, chargé des relations collectivités locales avec La Poste, est venu présenter au Conseil Municipal le 30/07 leur souhait de transformer le bureau de poste en agence communale prochainement.

Une convention d'une durée de 9 ans (renouvelable) serait signée entre la Commune et la Poste qui s'engage à verser une indemnité mensuelle de 1 222 € à charge pour la commune d'assurer la gestion du personnel, la formation étant assurée par les services de La Poste.

#### \* **Voie communale de Lacapelle-en-Vézie**

Ce projet d'un montant de 24 330 € H.T. a fait l'objet d'une subvention de 5 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire de 2013.

Dans le cadre du Fonds d'Équipement des Communes (F.E.C.) de 2014, il bénéficiera également d'une subvention entre 25 et 30% de la dépense (montant exact à définir).

Suite à la consultation des entreprises, le devis de Mr Daudé Roland a été retenu.

#### \* **Divers**

- ⇒ Mr le Maire fait part de son rendez-vous avec Mme Bru Dominique, conseillère régionale, afin de connaître les possibilités de financement pour l'installation d'un cabinet médical.
- ⇒ Étudier les possibilités d'une mise en place d'une zone 30 Km/h au lotissement Le Puy des Vieilles afin d'améliorer la sécurité des usagers.
- ⇒ Il est soulevé le problème des déchets qui ne font pas l'objet de tri avant leurs dépôts dans les conteneurs (notamment des déchets verts et des verres).
- ⇒ La passerelle de l'étang devait être changée. L'APPMA s'était engagée à y participer financièrement. Projet à relancer.
- ⇒ Local des chasseurs : l'association renouvelle sa demande d'agrandissement de son local.

## **REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2014**

#### Ordre du jour :

*Garantie d'emprunt, convention d'adhésion au service médecine du travail, désignation d'un délégué défense et questions diverses*

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juillet 2014 à l'unanimité des présents.**

Monsieur Vinas, chargé des relations avec les collectivités locales avec La Poste, est présent en début de réunion afin de présenter aux élus le projet de transformation du bureau de Poste en agence communale.

Après le départ de Mr Vinas, les élus – après débat – décident de reporter leur décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

### **\* Garantie d'emprunt pour la construction de 4 logements dans le Bourg**

Présentation de la demande de garantie d'emprunt contracté par Logisens à hauteur de 442 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 4 logements dans le Bourg de la commune. Cette garantie serait accordée à hauteur de 50%, le Conseil Général garantissant les autres 50%. Accord du Conseil pour garantir cet emprunt.

### **\* Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Avenant à la convention**

Une convention, en date du 02/10/2013, a été signée avec la Préfecture du Cantal pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. La nomenclature utilisée lors de cette télétransmission va être simplifiée au 01/01/2015 et nécessite donc la signature d'un avenant à la 1<sup>ère</sup> convention : accord du Conseil Municipal.

### **\* Convention d'adhésion au service médecine du travail**

Proposition de renouveler l'adhésion de la commune au service médecine du travail du Centre de Gestion pour les agents de la collectivité. Cette convention est valable pour la durée du mandat accord du Conseil.

### **\* Désignation du délégué chargé des questions défense**

Mr Julien Roquette est désigné en tant que délégué en charge des questions de défense au sein du Conseil Municipal

### **\* Modification du temps de travail de Mme Bonnet Marie-Claude, Adjoint technique territorial**

Suite à l'augmentation des effectifs à la cantine scolaire, il est proposé d'augmenter le temps de travail de Mme Bonnet de 23 H à 24 H hebdomadaire (temps de travail annualisé) : accord du Conseil.

### **\* Location garage communal**

Mr le Maire fait part de la demande de la société Téran-Thivat qui souhaiterait louer temporairement le garage communal actuellement inoccupé situé 4 Lafeuillade Basse.

Accord du Conseil pour un loyer mensuel de 150 €.

### **\* Tarif garderie scolaire**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et le passage à la semaine de 4,5 jours, des parents d'élèves ont sollicité la municipalité pour la mise en place d'une garderie les mercredis de 12 H 00 à 12 H 30.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place ce service à compter du 01/11/2014 pour un tarif de 1,00 € et prévoit qu'un bilan sera réalisé en fin d'année afin de voir si sa fréquentation justifie son maintien.

### **\* Décisions modificatives 2014**

Ajustements budgétaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Voie communale de Lacapelle-en-Vézie**

Les travaux de terrassement et de réseaux sont terminés. Le revêtement sera réalisé au printemps 2015.

### **\* Divers**

⇒ Présentation de la demande d'une administrée qui sollicite une aide pour participer au financement de son voyage d'étude à l'étranger : le Conseil Municipal ne donne pas suite.

⇒ Site internet : Mr Jean-Louis Fresquet présente le compte-rendu de la réunion à Ladinhac sur la mise en place des sites internet dans les communes.

# Côté sourire ...



Jérémie dit à sa copine :

- J'ai rendu feuille blanche au contrôleur.
- Zut, moi aussi! La maîtresse va croire qu'on a copié!

Lors d'un mariage, une fillette demande à sa mère :

- Maman, maman, pourquoi la madame elle est habillée tout en blanc ?
- Hé bien, c'est pour montrer qu'elle est heureuse, c'est une couleur qui annonce le bonheur, pour dire que son amour durera toujours.
- Ha, mais pourquoi le monsieur alors il est tout en noir ?

Un pêcheur explique à un Parisien en vacances:

- Vous savez, hier il y a eu une tempête et le port en a souffert. La jetée a été entièrement détruite par un raz-de-marée!

Le Parisien répond:

- Jamais je n'aurais cru qu'un rat puisse faire tant de dégâts !

La maîtresse demande :

- Par quelle lettre commence « hier » ?
- Etienne lève la main :
- Par un d, madame.
- Tu fais commencer « hier » par un d ?
- s'étonne la maîtresse.
- Ben, hier, on était bien dimanche.



Un homme appelle un taxi qui vient de passer...

Le taxi s'arrête un peu plus loin, et recule pour prendre son client,

Dit donc ! dit l'homme au chauffeur, vous comptez pas me facturer le trajet de la marche arrière ?

Non, dit le Chauffeur, je ne facture pas ce service !!

Et bien pourriez-vous m'emmener à la gare ? en marche arrière ?

- Oh regarde papa une étoile filante ! s'écrie Léa.
- J'espère que tu as eu le temps de faire un vœu.
- Oui, j'espère qu'il se réalisera, sinon j'aurai 0/20 en géographie !
- Ah bon ? C'était quoi, ton vœu ?
- Que Londres devienne la capitale de l'Italie, avant que le prof corrige les copies.

Aujourd'hui à la maternelle, l'instituteur raconte l'histoire des trois petits cochons. Il commence l'histoire avec le premier cochon.

« Un petit cochon qui voulait construire sa maison voit passer un homme avec une carriole pleine de ballots de paille. Le cochon lui demande si il peut lui acheter sa cargaison... »

Le prof demande à la classe si ils connaissent la réponse de l'homme et la suite de l'histoire.

Luc répond:

Moi monsieur, moi je sais ce qu'a dit l'homme !!!

Quand le cochon lui a demandé il a crié.... OH MON DIEU, UN COCHON QUI PARLE !!!

# Le téléthon à Lafeuillade-en-Vézie - 6 décembre 2014 -

**Des animations variées tout au long de la matinée :**



**Dégustation de tripoux  
proposée par  
Lafeuillade Animation ...**

**...Danses interprétées par  
le Groupe Vézien ...**

**... Urne de l'Amicale  
des Anciens  
(dons récoltés lors de leur  
repas de Noël du 4/12) ...**



**... Vente d'objets  
de décoration par  
les enfants de l'école.**

**Cette manifestation a  
permis de  
récolter la somme de 955 €  
qui sera reversée  
entièrement au bénéfice du  
Téléthon.**



**erci à toutes ces associations  
et tous ces bénévoles**

**Joyeux Noël!**



**Le Conseil Municipal  
et le personnel communal  
vous souhaitent  
ainsi qu'à tous vos proches  
une excellente année 2015**

